Docusign Envelope ID: DD9FBC1B-20E3-8858-827B-A9D64C5ECF14

102RON
Société par actions simplifiée
Capital : 5 000 euros
Siège social : 116 allée Kisling
83110 SANARY SUR MER
102 473 592 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES EN DATE DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le seize juillet,
A dix-sept heures,

Les associés de la société 102RON, décrite ci-dessus, se sont réunis en assemblée générale au siège social, suivant la convocation qui leur a été faite par la Présidence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Baptiste PARIS, Président et associé de la société, qui constate que sont présents :

- Lui-même, titulaire de 50 actions ;

- La société HOLDING GETONEJET, titulaire de 2 550 actions ;
 Représentée par Monsieur Jean-Baptiste PARIS

- Monsieur Hugo CALONNEC, titulaire de 2 400 actions.

Seuls associés de la Société représentant la totalité des 5 000 actions composant le capital de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société HOLDING GETONEJET, représentée par M. Jean-Baptiste PARIS, Directeur Général associé de la société est donc également présente.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des dispositions légales et conventionnelles ;
2. Modification de l'objet social de la société ;
3. Modification corrélative des statuts ;
4. Pouvoirs pour formalités.

Puis lecture est donnée du rapport du Président

Docusign Envelope ID: DD9FBC1B-20E3-8858-827B-A9D64C5ECF14

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, et chacun des associés, donne acte à la présidence de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des documents nécessaires à leur information ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés décide de modifier l'objet social de la société pour le remplacer par l'exercice des activités suivantes :

- L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le négoce et l'intermédiation commerciale de tous véhicules terrestres à moteur, neufs ou d'occasion ;
- La location de courte et longue durée de tous véhicules terrestres à moteur, avec ou sans chauffeur ;
- La location de véhicules de sport, de prestige et de compétition.
- Le transport de véhicules par voie terrestre, le convoyage et le rapatriement pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;
- Le gardiennage, l'hivernage et la conciergerie de véhicules de prestige et de compétition.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante :

« ARTICLE 2 – OBJET

La société a pour objet directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- *L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le négoce et l'intermédiation commerciale de tous véhicules terrestres à moteur, neufs ou d'occasion ;*
- *La location de courte et longue durée de tous véhicules terrestres à moteur, avec ou sans chauffeur ;*
- *La location de véhicules de sport, de prestige et de compétition.*
- *Le transport de véhicules par voie terrestre, le convoyage et le rapatriement pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;*
- *Le gardiennage, l'hivernage et la conciergerie de véhicules de prestige et de compétition.*

ainsi que la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens ;

Docusign Envelope ID: DD9FBC1B-20E3-8858-827B-A9D64C5ECF14

et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.

Président et associé
Monsieur Jean-Baptiste PARIS

Signé par :
Jean-Baptiste PARIS
A738E780E4A8407...

Directeur Général et associé
La société HOLDING GETONEJET
Représentée par M. Jean-Baptiste PARIS

Signé par :
Jean-Baptiste PARIS
A738E780E4A8407...

Associé
Monsieur Hugo CALONNEC

Signé par :
Hugo CALONNEC
C7477B9686514CE...